



MULHOUSE ALSACE  
AGGLOMÉRATION

m2A.fr



# Conseil d'Agglomération 29 janvier 2024

DOSSIER PRESSE | LUNDI 29 JANVIER 2024

CONTACT PRESSE

**Orlane FOUCAULT**  
Attachée de presse m2A  
06 45 86 16 47  
orlane.foucault@mA.fr

# Sommaire

## #FINANCES

Un budget primitif 2024 réfléchi et ambitieux pour m2A 03

## #URBANISME & AMENAGEMENT

m2A s'engage pour le développement économique et la redynamisation du site Stellantis 08

## #ENVIRONNEMENT & MOBILITES

m2A facilite le déploiement des véhicules électriques sur son territoire via un schéma directeur des infrastructures de recharge 11

# #FINANCES

## Un budget primitif 2024 réfléchi et ambitieux pour m2A



Dans la continuité du rapport sur les orientations budgétaires présenté en Conseil d'agglomération du 11 décembre 2023, Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) présente son budget primitif 2024.

### 1. Un budget qui s'inscrit dans les orientations du débat d'orientations budgétaires

Tout au long du mandat, m2A a pour objectif de préserver sa situation financière tout en poursuivant les ambitions fortes du projet de territoire, traduites dans une programmation pluriannuelle d'investissement de 285 M€ sur 6 ans.

Le budget primitif 2024 du budget principal et des quatre budgets annexes fait suite au débat d'orientations budgétaires qui a eu lieu en décembre 2023.

Il tient compte de :

- l'impact de l'inflation,
- la hausse du point d'indice et des mesures nationales en faveur des agents publics,
- le maintien des taux d'intérêts à un niveau élevé,
- la diminution des dépenses énergétiques sans pour autant revenir au niveau de 2022.

Dans ce contexte, il a été construit en suivant les orientations suivantes :

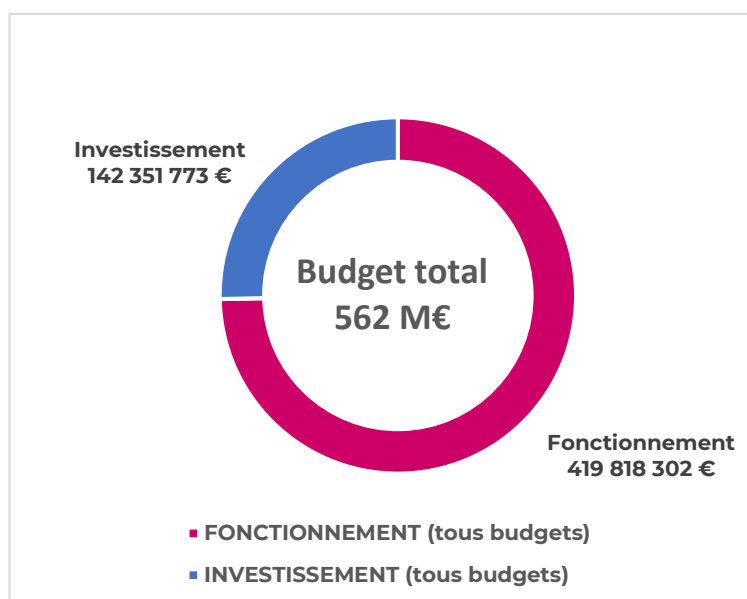
- une maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- le renforcement de l'attractivité des métiers de m2A,
- la poursuite de la mise en œuvre des investissements.

**Le budget primitif 2024 est ainsi marqué par trois caractéristiques principales :**

- **une amélioration du niveau d'épargne brute de +11%** : +1,68 M€,
- **un effort inédit pour revaloriser l'attractivité de nos métiers** : +4 M€ en année pleine,
- **une dynamique de relance de l'investissement** de +15% : +8,72 M€ en crédits de paiement.

### 2. Les volumes budgétaires

Sur un total de **562 M€ tous budgets confondus**, le budget principal représente 358 M€ dont 272 M€ de fonctionnement et 86 M€ d'investissement.



### 3. Des dépenses de fonctionnement en hausse maîtrisée

**Le budget primitif (BP) 2024 présente une évolution des dépenses de fonctionnement de +2%**, en raison des effets de l'inflation et des mesures visant à revaloriser l'attractivité de nos métiers.

**La masse salariale s'accroît de 3,7% rapport au budget primitif 2023 en raison de mesures nationales**, comme la revalorisation des fonctionnaires titulaires au 1<sup>er</sup> janvier ou la hausse du SMIC, **mais aussi en raison de mesures locales comme la revalorisation du régime indemnitaire des agents de m2A qui interviendra en cours d'année : +4 M€ en année pleine.**



**Le niveau de subventionnement représente 56 M€** avec en particulier :

- 20,67 M€ de subventions dans les différents domaines de compétence de m2A : emploi, formation, développement économique, attractivité, musées et tourisme, périscolaire et petite enfance... ;
- une contribution au budget annexe des transports qui a pu être maintenue à son niveau de 2023 (14,85 M€) grâce à l'évolution favorable du versement mobilité.

Les moyens des services, bien que calibrés au plus près des besoins, laissent peu de marges de manœuvre, notre structure de charges de fonctionnement étant extrêmement rigide et dépendante du contexte global. Ainsi, l'inflation et le recours à la sous-traitance pour faire face aux vacances de poste amènent à une hausse de ces dépenses de +3,3 M€ malgré le reflux des coûts de l'énergie.

### 4. Des recettes portées par la revalorisation nationale des bases de la fiscalité

Les produits de la fiscalité locale (cotisation foncière des entreprises, taxe sur les propriétés bâties, taxe sur les propriétés non bâties et taxe d'enlèvement des ordures ménagères) sont anticipés en hausse en raison de la revalorisation forfaitaire nationale des bases de +3,9%. D'autres recettes fiscales (taxe sur les surfaces commerciales, imposition forfaitaire des entreprises de réseaux et taxe de séjour) bénéficient également d'une dynamique favorable et voient leur produit augmenter.

Les recettes tarifaires provenant des usagers des services publics sont quant à elles en hausse de 5% mais ne retrouvent pas leur niveau d'avant la crise sanitaire.

Ces augmentations viennent compenser une baisse des dotations de l'Etat de 0,48 M€ qui touchent la dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation.

Ainsi, **la hausse globale des recettes de fonctionnement s'établit à +2%**, à un niveau équivalent à l'augmentation des dépenses de fonctionnement.

## 5. Des ratios financiers préservés : + de 16 millions d'épargne brute !

Dans ce contexte, les ratios financiers sont préservés. **L'épargne brute s'améliore et atteint 16,46 M€** (contre 14,78 M€ au budget primitif 2023), ce qui permet de limiter le recours à l'emprunt.

**La capacité de désendettement** (nombre d'années qu'il faudrait à m2A pour rembourser l'intégralité de sa dette) **diminue et passe de 8,4 ans à 7 ans, s'éloignant encore davantage du seuil de vigilance de 12 années.**

## 6. Un programme d'investissements en hausse

**Les dépenses d'investissement s'élèvent à 86,1 M€** décomposées en :

- dépenses inscrites dans le programme d'investissement du mandat pour 57,5 M€ ;
- dépenses financières pour 4,1 M€, essentiellement les avances de trésorerie au budget annexe de l'eau ;
- remboursement de la dette à hauteur de 17,4 M€ ;
- opérations patrimoniales et écritures comptables pour 7,1 M€.

## 7. La poursuite de la mise en œuvre du projet de territoire « Vision 2030 »

**Le Projet de territoire de m2A, « Vision 2030 », se décline dans une programmation pluriannuelle des investissements (PPI) ambitieuse de 285 M€ sur 6 ans.**

**En 2024, les crédits annuels de la PPI s'élèvent à 57,5 M€ (soit +8,72 M€ par rapport à 2023) et sont répartis de la façon suivante :**

**14,9 M€ au titre des équipements périscolaires et de petite enfance :**

- Confortement de l'offre existante avec de nouveaux projets de périscolaires (12,83 M€)
- Soutien aux structures de petite enfance et réalisation de nouveaux projets pour 2,08 M€



**12 M€ au titre du développement économique, du soutien à l'innovation et du développement universitaire :**

- Soutien aux projets hydrogènes dans le cadre du programme « Blue Industries Sud Alsace »
- Soutien au développement universitaire
- Aménagement des sites de la Fonderie, de DMC et du Technocentre
- Poursuite des investissements pour le pôle d'échange multimodal de la ZAC Gare (zone d'aménagement concerté)
- Participation au projet de restructuration du site Stellantis



**7,2 M€ représentent des investissements annuels :**

- Investissements dans le matériel informatique et les logiciels, en mobilier, en matériel de transports...
- Travaux annuels
- Acquisitions foncières

### **6,3 M€ au titre des équipements nautiques et sportifs :**

- Maintenance des équipements sportifs et aquatiques
- Equipements nautiques
- Travaux du Stade de l'III



### **4,7 M€ en matière d'attractivité du territoire, de tourisme et de culture :**

- Soutien aux musées et aux hébergements
- Parc zoologique et botanique avec notamment le projet « Horizon Afrique »

### **4,1 M€ dédiés à l'aménagement et aux infrastructures stratégiques :**

- Aménagement d'espaces d'activité à vocation économique
- Chantier Hall 3000 du Parc Expo – traitement des terres
- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- Participations à l'aménagement de la rocade nord
- Participation au Syndicat Mixte des Ports du Sud Alsace



### **2,4 M€ au titre de l'habitat, de la performance énergétique et du renouvellement urbain :**

- Accompagnement des programmes de logements sociaux
- Accroissement de la qualité du parc existant par la rénovation énergétique et l'éradication de l'habitat indigne

### **2,3 M€ pour la transition écologique et environnementale :**

- Fonds de soutien aux initiatives écologiques des communes
- Projets pour l'autonomie énergétique, l'agriculture durable et la biodiversité



### **1,5 M€ au titre des mobilités douces et partagées :**

- Pistes cyclables
- Cité du vélo
- Réseau ferroviaire MDPA (Mines de Potasse d'Alsace)



### **1,1 M€ en faveur du patrimoine communautaire :**

- Programme de mise en accessibilité
- Remplacement des fenêtres à l'Auberge du Zoo
- Aménagement de la Maison du Territoire

### **1 M€ destinés à la réhabilitation de logements sociaux en lien avec les dispositifs mis en œuvre par l'Etat**

## **8. Des recettes d'investissement dynamiques**

**Les recettes d'investissement représentent 86,1 M€** avec notamment un emprunt prévisionnel de 38,9 M€ (dont la souscription sera ajustée en fonction des besoins réels 2024) et la poursuite d'une démarche partenariale à travers la sollicitation active de nos partenaires institutionnels en matière de financements extérieurs pour 7,4 M€.

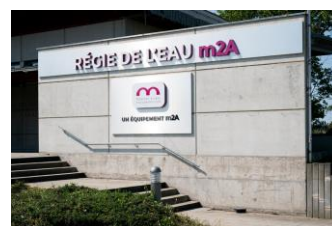
## **9. Le budget annexe de l'eau de m2A**

**Pour ce deuxième exercice budgétaire suite au transfert de la compétence « Eau » à m2A, le budget annexe de l'eau s'équilibre globalement à 68,1 M€** répartis en 49,1 M€ pour la section d'exploitation et 19 M€ pour l'investissement.

La section d'exploitation de 49,1 M€ porte sur 35 M€ de moyens du service, dont 24 M€ de redevances à reverser, 1,7 M€ de dépenses d'énergie et 1,2 M€ de dépenses d'achat d'eau. Les

frais de personnel représentent 6,6 M€. Côté recettes, les ventes d'eau et les locations de compteurs représentent 15,8 M€.

**Au niveau de la section d'investissement de 19 M€**, 11,9 M€ sont consacrés aux dépenses d'équipement, 4 M€ au remboursement de l'avance de trésorerie du budget principal et 1,6 M€ au remboursement de la dette.



L'équilibre de la section d'investissement est assuré, outre les amortissements et l'autofinancement, par une dotation prévisionnelle d'emprunt de 5,3 M€.

## 10. Le budget annexe du chauffage urbain

**La section d'exploitation s'équilibre en recettes et en dépenses à 15 M€ contre 21,9 M€ au budget primitif 2023, traduction de la baisse des cours de l'énergie et des combustibles.**

**La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 11,7 M€.** Elle intègre 0,15 M€ d'études sur le schéma directeur de cogénération et le renouvellement du réseau lié à la récupération de chaleur fatale. Elle comprend également 0,1 M€ de dépenses d'équipement pour la fin des paiements du raccordement du quartier Bel Air et 0,2 M€ pour l'extension du réseau au restaurant universitaire.



## 11. Le budget annexe des transports urbains

**La section d'exploitation s'équilibre en recettes et en dépenses à 82,5 M€ contre 78,3 M€ au budget primitif 2023.**

A noter :

- le versement mobilité est anticipé en hausse avec 50,20 M€ (contre 46,34 M€ en 2023), avec une contribution d'équilibre du budget principal stabilisée à 14,85 M€,
- les recettes des transports de voyageurs ont retrouvé leur niveau d'avant crise et représentent 10 M€,
- le forfait de charges SOLEA est de 59 M€, soit en progression de +6 M€.

**La section d'investissement 2024 s'équilibre en recettes et en dépenses à 24,6 M€**, dont 13,05 M€ de dépenses d'équipement permettant la poursuite de la stratégie d'acquisition de véhicules à faible émission, dans un objectif de verdissement du parc.



## 12. Le budget annexe de la ZAE de Bantzenheim

Le budget 2024 de zone d'activité économique (ZAE) de Bantzenheim est établi pour un montant global de 2,2 M€, dont la section de fonctionnement s'équilibre à 1,2 M€ et la section d'investissement à 0,96 M€

# #URBANISME & AMENAGEMENT

## m2A s'engage pour le développement économique et la redynamisation du site Stellantis



Pour l'avenir de son territoire et de ses 280 000 habitants, Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) veille à dynamiser l'accueil et l'installation d'acteurs économiques sur l'ensemble de ses 39 communes, en veillant à la prise en compte des enjeux environnementaux. Ainsi, elle propose au Conseil d'agglomération du 29 janvier 2024 un avis favorable au projet d'aménagement du site Stellantis Nord, porté par la SAS ARMAU. Dans ce cadre, m2A signera également une convention de projet urbain partenarial (PUP) pour permettre la desserte en eau potable de ce site.

**Un avis favorable au projet d'implantation industrielle porté par la SAS ARMAU, respectueux des enjeux environnementaux et de la démarche ERC (Eviter, Réduire, Compenser)**

La société par actions simplifiées (SAS) ARMAU a déposé le 04 mai 2023 une demande de permis d'aménager, relatif à la création d'un lotissement à vocation industrielle, « Route de Chalampé » à Sausheim. En effet, la SAS ARMAU a acquis fin 2023 auprès de cette dernière une superficie d'environ 12 hectares pour permettre l'accueil d'activités industrielles nouvelles.

**Cette acquisition et son objectif sont conformes aux différentes réglementations (documents d'urbanisme) en vigueur, dont :**

- le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Sausheim,
- le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), qui prévoit 35 hectares de surfaces d'extension pour le « grand site PSA ».

Pour ce projet, en vertu du Code de l'Environnement, la SAS ARMAU a établi **une demande d'Autorisation Environnementale**, portant sur :

- l'opération d'aménagement, car supérieure à 10 hectares,
- l'autorisation de défrichement de 8,5 hectares (hors du périmètre protégé « Natura 2000 » qui concerne 13 000 hectares de la Forêt Domaniale de la Harth, ou Hardt),
- l'autorisation afférente aux espèces protégées,
- l'autorisation pour la gestion des eaux pluviales (Loi sur l'Eau).



**De plus, le projet prévoit des mesures d'envergure** pour que les 8,5 hectares de défrichement prévus soient compensés par :

- **le maintien de 3,3 hectares de boisements** pour conserver une continuité végétale, avec des boisements de chênes gérés en îlot de sénescence (forêt laissée en libre évolution, afin d'y maintenir les processus écologiques naturels, favorable à la lucarne cerf-volant, coléoptère d'intérêt communautaire),
- **la mise en œuvre d'environ 17 hectares de travaux sylvicoles au sein de la forêt de la Harth, définis en collaboration avec l'Office national des forêt (ONF) sur trois secteurs boisés dégradés** (5 hectares à Hirtzfelden, 5 hectares à Réguisheim et 7 hectares à Sausheim). A Sausheim, le reboisement par plantation de feuillus sera également accompagné d'aménagements écologiques pour compenser l'habitat des espèces potentiellement impacté sur la zone de défrichement, comme détaillé ci-après,
- **l'installation de nichoirs pour les oiseaux** (notamment pour le gobemouche gris), **d'hibernaculums pour les reptiles** (non inscrits sur la liste rouge des espèces menacées en Alsace, comme le lézard des murailles) **et de gîtes pour les chiroptères** (niches nouvelles car l'espace défriché n'est qu'une zone de transit et de chasse pour ces chauves-souris) ;



#### **Le projet se caractérise par :**

- **sa vocation industrielle, avec un projet de relocalisation d'activités en France, conformément à la volonté de l'Etat de créer de l'emploi et de réduire l'émission de gaz à effet de serre (CO<sub>2</sub>) en limitant les importations** ; est ainsi pressentie l'installation de SOPREMA pour la production de matériaux d'isolation innovants pour le bâtiment,
- l'absence de site alternatif au regard notamment des besoins ferroviaires,
- le raccordement court et efficace aux infrastructures de transport dont la voie ferroviaire (avec un minimum d'incidence sur les milieux naturels et urbains),
- l'absence d'enjeu notable pour la gestion des eaux pluviales,
- **et une démarche ERC (Eviter, Réduire, Compenser) de qualité**, relevée notamment par les instances de contrôle qu'est la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE) : **plus de 20 hectares de boisements seront maintenus et/ou améliorés.**

A la demande du Préfet, Mulhouse Alsace Agglomération est amenée à se prononcer sur la demande d'autorisation environnementale relative au permis d'aménager de la SAS ARMAU.

**m2A propose ainsi à son Conseil d'Agglomération du 29 janvier 2024 d'émettre un avis favorable, sous réserve que :**

- **la SAS ARMAU inscrive dans le règlement du lotissement une vocation limitée aux seules activités industrielles**, en cohérence avec les implantations projetées et la stratégie de l'Agglomération ;
- **la SAS ARMAU établisse des partenariats complémentaires pour la gestion durable des sites de compensation prévus ;**
- **l'entreprise industrielle « preneur » élabore des mesures compensatoires complémentaires**, en cohérence et mise en œuvre de la stratégie environnementale

de m2A, dans le cadre de l'autorisation ICPE à venir (installations classées pour la protection de l'environnement).

**m2A assurera, en lien avec la commune de Sausheim et en accord avec l'entreprise, la préservation des 3,3 ha de boisements** (bande forestière le long de la route départementale et îlots internes), en la classant au titre des Espaces Boisés Classés dans son futur Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

### **Un projet urbain partenarial pour les travaux de raccordement en eau potable du site**

Le projet de lotissement industriel porté par la SAS ARMAU bénéficie d'une excellente accessibilité ne nécessitant pas de nouvelles infrastructures de transport (desserte routière par la route départementale RD39 assurant un accès aisé à l'autoroute, sans traversée de zone résidentielle ; embranchement ferroviaire aménageable depuis la voie ferrée Mulhouse-Chalampé longeant le site).

Cependant, le projet requiert la réalisation d'une extension du réseau public d'adduction en eau potable, afin de desservir le site, actuellement non équipé en la matière, l'ensemble du secteur étant aujourd'hui autonome car desservi par le réseau privé de Stellantis, qui exploite ses propres puits d'eau potable et d'eau industrielle.

Parallèlement, la société CEVA Logistics (anciennement dénommée GEFECO), située sur des terrains adjacents, souhaite également bénéficier d'un raccordement en eau potable depuis le réseau public. L'entreprise, aujourd'hui alimentée par le réseau privé de Stellantis, souhaite en effet devenir autonome.

**Afin de permettre la desserte en eau potable de ces deux sites, il est proposé de conclure une convention de projet urbain partenarial (PUP), entre :**

- m2A au titre de sa compétence en matière de Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi),
- et la SAS ARMAU, pétitionnaire du permis d'aménager, pour son compte et financièrement pour celui de CEVA Logistics (via une convention bilatérale annexée au projet urbain partenarial).

**Cette convention de projet urbain partenarial a vocation à définir les modalités techniques, juridiques et financières de la pose d'une conduite de faible diamètre le long de la route départementale RD29, sur une distance de 1,5 kilomètre environ, depuis la station d'épuration (limite de l'actuel réseau de la Régie de l'Eau m2A), pour un montant prévisionnel maximal de 700 000 € HT, à charge de la SAS ARMAU et sous maîtrise d'ouvrage de m2A.**



# #ENVIRONNEMENT & MOBILITES

## m2A facilite le déploiement des véhicules électriques sur son territoire via un schéma directeur des infrastructures de recharge



**Autorité organisatrice de la mobilité (AOM), Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) s'est vue confier la compétence « Infrastructures de recharge des véhicules électriques » (IRVE) suite à une modification de ses statuts en date du 31 juillet 2023. En effet, en accord avec son engagement pour l'environnement, l'attractivité et la qualité de vie sur le territoire de ses 39 communes, m2A a inscrit dans son *Plan Climat Nouvelle Donne*, des objectifs pour une mobilité plus durable, plus propre et plus innovante, qui passe notamment par le déploiement de l'usage des véhicules électriques. Elle propose ainsi d'adopter un schéma directeur pour les infrastructures de recharge des véhicules électriques (SDIRVE).**

### L'enjeu du déploiement des infrastructures de recharge des véhicules électriques

Engagée de longue date en matière environnementale, Mulhouse Alsace Agglomération œuvre activement à la réduction des émissions des gaz à effet de serre (CO<sub>2</sub>) sur son territoire, pour le bien de tous, grâce à la mise en place d'actions et mesures.



Ainsi, m2A agit pour développer l'usage des mobilités collectives, douces et durables. L'usage de la voiture reste un axe d'amélioration important, que l'Agglomération prend en compte en soutenant par exemple le covoiturage.

Un autre levier d'action est de favoriser l'usage de véhicules électriques. Cependant, celui-ci nécessite, pour être adopté par le plus grand nombre, que le territoire bénéficie d'un maillage adapté en bornes de recharge de ces véhicules électriques. **m2A a donc engagé une démarche pour mettre en place un réseau de bornes de recharge électrique sur l'ensemble de son territoire, contribuant ainsi à l'objectif national d'un réseau de 7 millions de points de charges d'ici 2030.**

**Pour élaborer ce maillage, les équipements devant de fait être installés sur les espaces publics communaux, m2A s'est vue transférer la compétence en la matière**, dans la droite ligne du principe de gouvernance partagée avec les maires des 39 communes, inscrit dans son Projet de territoire « Vision 2030 ».

Par modification de ses statuts en date du 31 juillet 2023, m2A a donc désormais la compétence « Infrastructures de recharge des véhicules électriques » (IRVE).

**Désormais, conformément au Code de l'Energie, m2A a la charge d'élaborer un schéma directeur de développement des infrastructures de recharges (SDIRVE) ouvertes au public pour les véhicules électriques et les véhicules hybrides rechargeables :**

- **sur les espaces publics,**
- **sur les espaces privés et bornes accessibles au public** (comme pour les grandes surfaces).

Cette offre nécessite en effet une véritable coordination entre les maîtres d'ouvrages publics et privés, dans le respect des politiques locales de mobilité et dans le souci d'adaptation aux besoins locaux.

### **L'élaboration d'un schéma directeur des IRVE à l'échelle de m2A**

Territoire d'Energie Alsace (TEA, ex syndicat d'électricité et du gaz du Rhin), s'est engagé à coordonner et à cofinancer un bureau d'études pour recueillir les données et élaborer un outil de planification à l'échelle du Haut-Rhin, comme il avait pu le faire entre 2022 et début 2023 à l'échelle de la Région Grand Est avec *Mobilize Power Solutions*, acteur européen spécialisé dans les solutions de recharge électrique des véhicules.



**Territoire d'Energie Alsace a donc financé le Bureau d'étude « Mobilize Power Solutions » pour actualiser les données relatives au territoire de m2A pour la réalisation du SDIRVE.**

**L'adoption d'un tel schéma directeur permettra aux opérateurs de bénéficier de la prise en charge de 75% de leur raccordement au réseau de distribution d'électricité.**

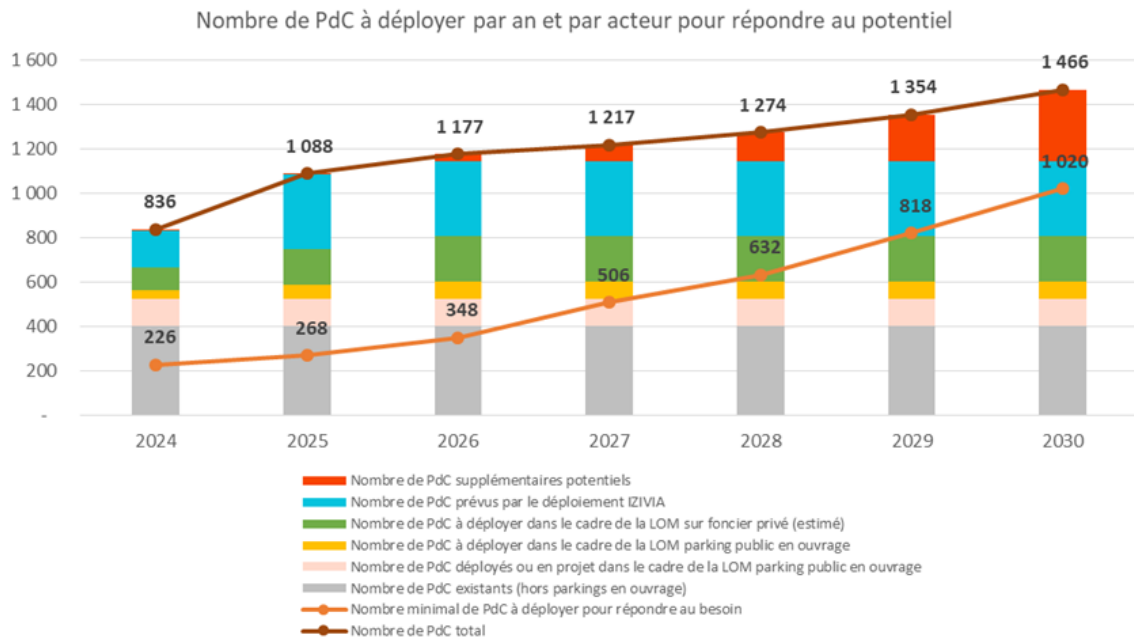
m2A est donc en mesure de proposer son projet de schéma directeur des infrastructures de recharge des véhicules électriques, composé :

- d'un état des lieux de la mobilité électrique et de l'utilisation des infrastructures de recharge ouvertes au public existantes (espaces publics et privés accessibles au public),
- d'une évaluation de l'évolution des besoins en infrastructures de recharge ouvertes au public à moyen et long terme (2030),
- d'une évaluation du développement de l'offre de recharge induit par la mise en œuvre de dispositions législatives et réglementaires (par exemple la loi LOM), et par le déploiement d'infrastructures de recharge ouvertes au public sur l'espace public dans les 39 communes de l'Agglomération (validé par m2A en novembre 2023).

Le projet vient répondre aux besoins de maillage de l'Agglomération identifiés à l'horizon 2030, et va même au-delà en tenant compte de l'évolution du parc automobile local et de la démocratisation du recours aux infrastructures de recharge accessibles au public, grâce à l'offre proposée sur le territoire par les différents acteurs.

**Cette offre élargie témoigne de la volonté de m2A d'encourager l'essor de la mobilité électrique. Accessible au public, elle permettra un confort certain à l'ensemble des usagers du territoire et facilitera l'adhésion de la population à la mobilité électrique.**

## Points de Charge



Ce projet de schéma directeur s'inscrit bien entendu dans un maillage plus large, pour faciliter les déplacements inter-collectivités et ainsi maintenir l'attractivité de m2A. Il sera notamment soumis à l'avis du Préfet de Département. Une fois validé, il fera l'objet d'une nouvelle délibération du Conseil d'agglomération pour approbation définitive et publication officielle sur data.gouv.fr

m2A pourra alors concrétiser son engagement en la matière en devenant coordonnateur la mise en œuvre opérationnelle des travaux d'installation des infrastructures. Un pas de plus vers une mobilité plus soucieuse de l'environnement !